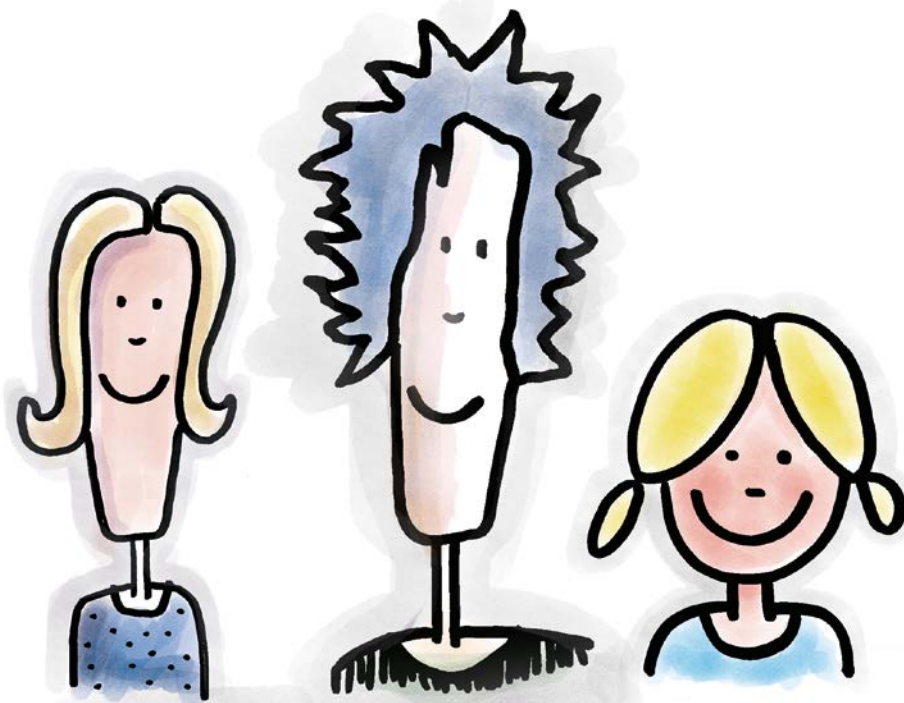


BROCHURE D'INFORMATION DESTINÉE PRINCIPALEMENT
AUX CENTRES DE LA PETITE ENFANCE,
AUX GARDERIES ET AUX PARENTS QUI PARTICIPERONT
À LA MESURE D'ÉVALUATION ET D'AMÉLIORATION
DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE
(3-5 ANS)

.....

LA QUALITÉ ÉDUCATIVE EN SERVICE DE GARDE



LA QUALITÉ ÉDUCATIVE...

TOUS LES PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS RECONNUS EN VERTU DE LA LOI SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE DOIVENT APPLIQUER UN PROGRAMME ÉDUCATIF.

UN PROGRAMME ÉDUCATIF GUIDE LES PRATIQUES DU SERVICE DE GARDE EN FONCTION DES VALEURS, DE LA MISSION ET DE LA PHILOSOPHIE ÉDUCATIVE DU SERVICE DE GARDE AFIN DE SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES ENFANTS ET FAVORISER LEUR RÉUSSITE ÉDUCATIVE.

UN SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF DE QUALITÉ, C'EST UN SERVICE QUI...

- Reconnaît les besoins des enfants et y répond de façon appropriée; intervient adéquatement auprès d'eux en prenant en considération leur niveau de développement respectif et favorise leur développement harmonieux et leur réussite éducative.
- Intervient en tout temps selon les cinq principes de base suivants :
 - Le partenariat entre le service de garde et les parents est essentiel au développement harmonieux de l'enfant;
 - Chaque enfant est unique;
 - L'enfant est l'acteur principal de son développement;
 - L'enfant apprend par le jeu;
 - Le développement de l'enfant est un processus global et intégré.
- Applique un programme éducatif en fonction des quatre dimensions suivantes de la qualité :
 - L'aménagement des lieux et le matériel^(voir note 1) (exemples : matériel de jeux approprié et stimulant, aires de jeux intérieures et extérieures adéquates, etc.);
 - L'interaction entre le personnel éducateur et les enfants (exemples : climat positif et respectueux, accompagnement des explorations et soutien aux initiatives conversationnelles, etc.);
 - Les expériences vécues par les enfants^(voir note 1) (exemples : périodes de jeux diversifiées, activités de routine et de transition efficaces, etc.);
 - L'interaction entre le personnel éducateur et les parents (exemples : communication d'informations, collaboration, etc.).

Note 1 - Depuis 2019, le document de référence du ministère de la Famille, *Accueillir la petite enfance*, emploie plutôt l'expression « expériences vécues par les enfants » pour la dimension la « structuration des activités » et emploie plutôt l'expression « l'aménagement des lieux et le matériel » pour la dimension « la structuration et l'aménagement des lieux ».

COMMENT S'ASSURER QUE LES SERVICES DE GARDE OFFRENT DES SERVICES ÉDUCATIFS DE QUALITÉ AUX ENFANTS ?

La qualité des services de garde est une préoccupation constante du ministère de la Famille. Dans cette optique, une mesure a été définie afin de l'évaluer.

ÉVALUER LA QUALITÉ ÉDUCATIVE



DANS TOUS LES SERVICES DE GARDE EN INSTALLATION DU QUÉBEC DANS LE BUT DE L'AMÉLIORER

QUI ?

- Les centres de la petite enfance (CPE)
- Les garderies subventionnées
- Les garderies non subventionnées

Les services de garde en milieu familial ne sont pas visés, pour le moment, par cette évaluation puisque leur réalité est différente de celle des CPE et des garderies.

POURQUOI ?

- Pour s'assurer que les enfants reçoivent des services éducatifs de qualité qui contribuent à leur développement harmonieux et à leur réussite éducative.
- Pour s'assurer qu'ils respectent la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (Loi). En effet, depuis le 8 décembre 2017, tous les prestataires de services de garde éducatifs à la petite enfance **sont obligés**, en vertu de l'article 5.1 de la Loi, de participer au processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative.

COMMENT ?

Grâce à des instruments de mesure visant à évaluer la qualité éducative, en cohérence avec le document de référence proposé par le ministère de la Famille, *Accueillir la petite enfance*.

Un rapport d'évaluation de la qualité éducative est remis à chacun des services de garde et un suivi est effectué par le ministère de la Famille.

QUAND ?

La mise en œuvre du processus se fera de manière progressive dans le réseau des services de garde.

Le ministère de la Famille a mandaté la firme Servirplus, par appel d'offres public, pour évaluer la qualité éducative des CPE et des garderies qui possèdent au minimum deux groupes d'enfants de 3 à 5 ans (par souci de confidentialité).

La présente brochure s'adresse principalement aux CPE et aux garderies qui font l'objet d'une évaluation. Voir les détails aux pages suivantes.

CETTE ÉVALUATION...

- n'est pas une inspection de « conformité » (règles de santé et de sécurité)
- n'est pas une évaluation du rendement des éducatrices
- n'est pas une évaluation du développement des enfants

À COURT TERME...

MESURE D'ÉVALUATION ET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET DES GARDERIES (GROUPES D'ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 5 ANS)



QUI EST ÉVALUÉ ?

- Les CPE, les garderies subventionnées et les garderies non subventionnées.
- La participation est obligatoire, mais elle n'est pas une condition de renouvellement de permis.

QU'EST-CE QUI EST ÉVALUÉ ?

- L'application des quatre dimensions suivantes de la qualité des processus, ainsi que certains éléments de la qualité structurelle (par exemple les pratiques de gestion, la formation et l'expérience) :
 1. L'aménagement des lieux et le matériel^(voir note 2) ;
 2. L'interaction entre le personnel éducatif et les enfants ;
 3. Les expériences vécues par les enfants^(voir note 2) ;
 4. L'interaction entre le personnel éducatif et les parents.

COMMENT SE DÉROULE L'ÉVALUATION ?

- Sur rendez-vous, une équipe de trois évaluateurs de Servirplus se présente dans le service de garde pour évaluer la qualité éducative à l'aide de différents instruments de mesure de la qualité reconnus scientifiquement, notamment le CLASS Pre-K pour observer les interactions avec les enfants, et d'entrevues avec les éducatrices et avec le gestionnaire. Un questionnaire est également destiné aux parents.
- Deux groupes d'enfants de 3 à 5 ans sont observés, au minimum, afin que les éducatrices ne puissent pas être identifiées. Le résultat est celui du service de garde dans sa globalité. Au maximum, trois groupes sont observés. Pour qu'un groupe soit observé, il doit être composé de 50 % + 1 d'enfants âgés entre 3 à 5 ans.
- Les évaluateurs de Servirplus sont formés et certifiés pour utiliser les instruments de mesure.
- L'évaluation requiert une journée.
- La récurrence des évaluations est établie en fonction de la date de renouvellement de permis (habituellement aux cinq ans) ou à plus courte échéance, si le ministère de la Famille le juge pertinent. L'évaluation est effectuée plusieurs mois avant la date de renouvellement de permis.

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS L'ÉVALUATION ?

1. Un rapport d'évaluation est remis au gestionnaire du service de garde. Ce rapport donne une rétroaction concernant chacune des dimensions de la qualité éducative évaluées. Les résultats sont présentés de manière globale, c'est-à-dire pour l'ensemble du service de garde.
2. Pour réussir l'évaluation, un service de garde doit atteindre des seuils dans chacune des dimensions de la qualité. La réussite de l'évaluation n'est pas une condition de renouvellement de permis.
3. Le ministère de la Famille assure le suivi des résultats. Si le service de garde ne réussit pas l'évaluation, ce dernier doit notamment produire un plan d'action visant l'amélioration de sa qualité éducative et participer à une évaluation de suivi.

Note 2 - Depuis 2019, le document de référence du ministère, *Accueillir la petite enfance*, emploie plutôt l'expression « expériences vécues par les enfants » pour la dimension la « structuration des activités » et emploie plutôt l'expression « l'aménagement des lieux et le matériel » pour la dimension « la structuration et l'aménagement des lieux ».

.....

JOURNÉE TYPE D'ÉVALUATION

EN AVANT-MIDI

Observation des interactions.

Deux heures dans chacun des groupes visés

Évaluation de l'aménagement des lieux et du matériel.

30 minutes

EN APRÈS-MIDI

Entrevues individuelles semi-dirigées, habituellement réalisées au moment de la sieste des enfants, avec chacune des éducatrices dont le groupe a été observé en matinée.

Environ 50 minutes par entrevue

Ces entrevues portent sur les pratiques d'observation des enfants et de planification des activités (l'expérience vécue par les enfants) ainsi que sur divers éléments tels que le fonctionnement du service de garde, la formation des éducatrices et leur expérience.

Questionnaire à remplir par chacune des éducatrices dont le groupe a été observé en matinée ainsi que par le gestionnaire; ce questionnaire porte sur l'interaction du service de garde avec les parents.

Dix minutes par questionnaire

Entrevue semi-dirigée avec le gestionnaire du service de garde sur divers éléments tels que les pratiques de gestion du gestionnaire, son expérience et sa formation.

Environ 60 minutes

LE JOUR DE L'ÉVALUATION

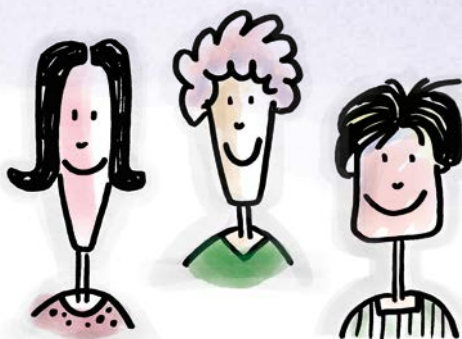
Questionnaire remis aux parents d'enfants âgés entre 3 à 5 ans et portant sur l'interaction qu'ils ont avec le service de garde. Ils disposent d'un délai de 14 jours, suivant l'évaluation, pour y répondre.

Dix minutes par questionnaire

.....

LES ÉVALUATIONS SE FONT SUR RENDEZ-VOUS.

LES ÉDUCATRICES



LES ÉDUCATRICES JOUENT UN RÔLE ESSENTIEL ET DÉTERMINANT POUR L'ATTEINTE D'UNE QUALITÉ ÉDUCATIVE GLOBALE. LA QUALITÉ DE LEURS INTERACTIONS AVEC LES ENFANTS EST DÉTERMINANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES ENFANTS.

PLUSIEURS ÉLÉMENTS PEUVENT LES GUIDER, COMME LE PROGRAMME ÉDUCATIF DE LEUR MILIEU, LEURS COMPÉTENCES, LEUR FORMATION ET LEUR EXPÉRIENCE. ELLES RECUEILLENENT DES RENSEIGNEMENTS ESSENTIELS POUR ACCOMPAGNER LES ENFANTS DANS LEURS ACTIVITÉS ET POUR METTRE À LEUR DISPOSITION CE DONT ILS ONT BESOIN POUR SE DÉVELOPPER HARMONIEUSEMENT, ET CE, TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE.

POURQUOI PARTICIPER ?

- La participation est obligatoire, puisqu'elle contribue à cerner les forces et les défis du service de garde pour lequel elles travaillent.

QUEL EST LE RÔLE DES ÉDUCATRICES DONT LE GROUPE A ÉTÉ SÉLECTIONNÉ ?

- Remplir le questionnaire et le remettre à l'évaluateur.
- Répondre aux questions de l'évaluateur.

VEUILLEZ NOTER QUE :

Il ne s'agit pas d'une évaluation du rendement des éducatrices.

Les réponses au questionnaire rempli par les éducatrices dont le groupe a été observé, les propos qu'elles ont échangés avec l'évaluateur pendant l'entrevue ainsi que les résultats de l'observation des groupes d'enfants sélectionnés sont confidentiels.

Aucun résultat individuel ni aucun renseignement permettant d'identifier les éducatrices n'est transmis au service de garde.



LE GESTIONNAIRE

LE GESTIONNAIRE DU SERVICE DE GARDE EST RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU PROGRAMME ÉDUCATIF.

IL DOIT S'ASSURER QUE L'ENSEMBLE DE SON PERSONNEL APPLIQUE ADÉQUATEMENT LE PROGRAMME ÉDUCATIF QUI A ÉTÉ DÉPOSÉ AU MINISTÈRE.

POURQUOI PARTICIPER ?

- La participation est obligatoire, puisqu'elle assure d'obtenir un rapport d'évaluation tenant compte de toutes les dimensions de la qualité éducative. Ce rapport aide le gestionnaire à mieux connaître les forces de son service de garde en matière de qualité éducative de même que les points à améliorer et les défis du service de garde pour lequel il travaille.

QUEL EST LE RÔLE DU GESTIONNAIRE ?

- Aviser l'ensemble du personnel (y compris les membres du conseil d'administration ou du comité de parents) et les parents que son service de garde participe à une évaluation de la qualité éducative.
- Être présent et disponible le jour de l'évaluation pour répondre aux questions de l'équipe d'évaluateurs et l'assister dans son travail ainsi que pour participer à une entrevue.
- S'assurer que les parents reçoivent le questionnaire à remplir sur leurs interactions avec le service de garde.
- Favoriser la participation des éducatrices, notamment en leur permettant de répondre aux questions d'entrevues (généralement au moment de la sieste des enfants) dans des conditions optimales : en les libérant le temps de l'entrevue et en leur fournissant, dans la mesure du possible, un local à l'écart du groupe d'enfants.

IMPORTANT

Il ne s'agit pas d'une inspection.

Les réponses sont confidentielles.

Le rapport d'évaluation est transmis au gestionnaire et au ministère de la Famille.

LES PARENTS



LES PARENTS SONT LES PREMIERS ÉDUCATEURS DE LEUR ENFANT. ILS SONT LES MIEUX PLACÉS POUR AIDER L'ÉDUCATRICE EN LUI FOURNISSANT DES RENSEIGNEMENTS UTILES ET EN S'INTÉRESSANT AU QUOTIDIEN DE LEUR ENFANT EN SERVICE DE GARDE.

LA COLLABORATION DES PARENTS AVEC LES ÉDUCATRICES ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DES SERVICES DE GARDE EST PRÉCIEUSE AFIN QUE TOUS OFFRENT DES SERVICES DE QUALITÉ QUI CONTRIBUENT AU DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES ENFANTS.

LE POINT DE VUE DES PARENTS EST ESSENTIEL POUR ASSURER UNE ADÉQUATION ENTRE LES DÉCISIONS PRISES PAR LE PERSONNEL DES SERVICES DE GARDE EN MATIÈRE DE PROGRAMME ÉDUCATIF ET CE QUI EST VÉCU PAR LES PARENTS.

POURQUOI PARTICIPER ?

- Pour contribuer à ce que leur enfant reçoive des services de garde de qualité, sur le plan éducatif.
- Pour s'assurer que le service de garde applique adéquatement un programme éducatif visant à ce que leur enfant se développe harmonieusement sur tous les plans.
- Pour assurer l'évaluation de toutes les dimensions de la qualité éducative. Les interactions du service de garde avec les parents sont essentielles à l'atteinte de cette qualité éducative.
- Pour donner leur opinion et contribuer à brosser un portrait complet de la qualité éducative du service de garde.

QUEL EST LE RÔLE DES PARENTS ?

- Répondre au questionnaire, en respectant le délai (14 jours). Le questionnaire est accessible en version électronique (ou en version papier, sur demande) en français et en anglais. Le lien Web menant au questionnaire est transmis par le gestionnaire aux parents d'enfants de 3 à 5 ans.

VEUILLEZ NOTER QUE :

Les enfants ne sont ni évalués ni questionnés lors de l'évaluation du service de garde.

Les réponses sont confidentielles : le service de garde n'a pas accès aux réponses individuelles.

Pour de plus amples renseignements sur la mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative, veuillez consulter le [site Web du ministère de la Famille](#) ou communiquer avec le ministère de la Famille au 1 855 336-8568.

Le terme « éducatrice » est utilisé dans le document puisque ce secteur d'emploi est majoritairement occupé par des femmes.

2019

© Gouvernement du Québec

ISBN 978-2-550-84011-4 (PDF)

